

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2902

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconneche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2902**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est une association de type loi 1901 qui a pour objet de promouvoir une Europe unie fondée sur l'autonomie locale, régionale et la démocratie. Pour atteindre cet objectif, il s'efforce d'influencer l'avenir de l'Europe en renforçant la contribution des collectivités locales et régionales, en influençant la législation et les politiques communautaires, en favorisant l'échange d'information aux niveaux local et régional et en coopérant avec ses partenaires, notamment dans le cadre de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), créé en mai 2004. Ses 100 000 membres en font la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe. Ils se trouvent dans une trentaine de pays du Conseil de l'Europe.

Avec le lancement en 2007 du programme thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales (ANE/AL)" par la direction Développement de la Commission européenne, l'Union européenne a contribué ainsi à la reconnaissance du rôle clé des autorités locales et régionales dans l'aide au développement à travers leurs actions de coopération décentralisée.

En 2008, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est désigné chef de file du projet de création d'une plateforme européenne des autorités locales et régionales pour la coopération au développement dénommée Platforma. Cette plateforme regroupe essentiellement les associations nationales de pouvoirs locaux de l'espace européen et quelques collectivités locales dont Lyon, Paris, Barcelone et Stuttgart associées pour leur engagement en coopération décentralisée.

La Communauté urbaine de Lyon est, en effet, engagée depuis de nombreuses années dans des partenariats de coopération décentralisée et de solidarité internationale avec plusieurs villes dans le monde, en particulier en Afrique sub-saharienne, sur le pourtour Méditerranéen et en Asie du sud-est. Ces partenariats avec des villes de pays en développement basés sur le renforcement des capacités locales et l'accès des populations aux services essentiels font de la Communauté urbaine, l'une des collectivités territoriales les plus reconnues sur la scène internationale pour son savoir-faire et son expertise en matière de politique de coopération au développement.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine a pris une place prépondérante dans les principaux réseaux internationaux de collectivités locales tels que le réseau Eurocities (130 plus grandes métropoles européennes) et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) où Lyon assure, depuis 2005, la présidence de la commission coopération décentralisée de ce réseau mondial des pouvoirs locaux qui regroupe plus de 1 000 membres sur les 5 continents.

La Communauté urbaine souhaite, à travers ce projet de Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour la coopération au développement, partager et améliorer ses pratiques en s'enrichissant de celles des autres autorités locales et nourrir les grands débats autour de la place des autorités locales dans l'aide au développement.

C'est pour cette raison que la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien au CCRE pour le programme d'actions de Platforma en 2012.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre du programme d'actions et bilan 2008-2010

Le programme d'actions de Platforma se décline autour de 3 objectifs prioritaires :

- mettre en réseau les partenaires européens à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et diffuser des informations sur les nouveaux programmes européens,
- favoriser la prise en compte des actions de coopération décentralisée dans les politiques européennes de développement en formulant des prises de position communes et des contributions dans le cadre de consultations de la Commission européenne sur ses programmes,
- consolider le dialogue avec les autres acteurs du programme ANE/AL, en particulier la plateforme Concord qui regroupe un grand nombre d'Organismes non gouvernementaux (ONG) européens.

Au cours des 2 premières années de mise en place du réseau européen des pouvoirs locaux, Platforma a organisé 4 ateliers d'échanges d'expériences dont un qui s'est tenu à Lyon, le 5 octobre 2009, sur le thème de l'efficacité de l'aide pour la coopération décentralisée.

Les résultats de ces ateliers consacrés à l'expertise européenne de la coopération décentralisée dans les politiques de développement ont alimenté les sessions de travail de la Commission européenne pour définir ses nouvelles orientations de coopération pour la période 2014-2020. Cet exercice, dénommé le "Dialogue structuré" a impliqué pour la première fois les représentants des autorités locales et régionales européennes qui ont pu ainsi faire valoir leur rôle spécifique en matière d'aide publique au développement.

Platforma est aujourd'hui reconnue par la Commission européenne comme l'interlocuteur unique des autorités locales sur les questions de coopération au développement.

c) - Programme d'actions de Platforma 2012 et plan de financement prévisionnel

Le nouveau programme de Platforma envisage de poursuivre son rôle de coordination des pouvoirs locaux européens afin de permettre d'assurer les échanges d'information sur la coopération au développement entre les niveaux européens et locaux.

Deux groupes de travail seront consacrés, tout au long du projet, aux thématiques suivantes

- les autorités locales et régionales et l'agenda de l'efficacité de l'aide,
- les autorités locales et régionales dans la politique européenne de développement, notamment après 2014.

Ces groupes de travail produiront une réflexion de fond qui sera ensuite portée sur la scène européenne par les élus locaux et régionaux de Platforma.

Le budget total de fonctionnement de Platforma s'élève à 765 175 €. La Commission européenne apporte au projet un co-financement de 573 175 €, soit 75 % du coût total éligible. Les 24 partenaires apportent 25 % du budget global pour un montant de 192 000 €. Le programme prévoit la prise en charge d'une partie des frais relatifs à la participation des experts de la Communauté urbaine aux rencontres de Platforma (transports et hébergements).

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination générale	331 200	Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)	19 000
frais de déplacements	183 800	Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)	15 000
frais de publication, communication, interprétariat	202 238	associations européennes de collectivités territoriales	122 000
équipement, matériel	11 500	villes européennes	24 000
frais administratifs	36 437	ville de Paris	6 000
		Communauté urbaine de Lyon	6 000
		contribution de la Commission européenne	573 175
Total	765 175	Total	765 175

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'année 2012 au profit du CCRE dans le cadre du programme d'actions Platforma ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour l'exercice 2012 pour le programme de coordination des autorités locales et régionales européennes de Platforma,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association CCRE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.